



Catalogue des Prestations associées à l'offre de services FTTH de Fibreso



CCFM
FIBRESO
La volonté de relier les hommes

www.fibreso.fr

Tarifs au 1^{er} Janvier 2019

Sommaire

Préambule	1
I. Tableau de synthèse des frais	2
II. Tableau de synthèse des prix et majorations hors heures et jours ouvrés	4
III. Fournitures	5
IV. Fiches de prestations	6



Préambule

Objectif

Ce catalogue constitue l'offre d'Fibreso en sa qualité d'opérateur commercial - dénommée dans le présent document « OI » ou « Fibreso » - en matière de prestations associées à l'offre de services.

Ces prestations sont proposées aux clients ayant souscrit un contrat de service FTTH, conformément aux conditions générales de ventes.

Les précisions relatives à la réalisation des prestations sont apportées dans les fiches descriptives du présent catalogue.

Par ailleurs, certaines demandes font l'objet d'une facturation de frais, ces derniers sont définis dans les tableaux des frais.

Le contenu du catalogue est modifié en tant que de besoin, notamment pour s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques.

Le catalogue en vigueur est celui publié sur le site internet de l'Opérateur de l'Immeuble :

<https://www.fibreso.fr>

Réalisation des prestations

La prestation est considérée comme réalisée lorsque l'ensemble des actes décrits dans les fiches détaillées au chapitre IV ont été effectués.

Les prestations sont réalisées aux heures et jours ouvrés (lundi au vendredi hors jours fériés et chômés). Les heures ouvrées au titre de la mise en œuvre des prestations sont définies sur les plages 7h30-12h et 13h30- 16h.

Sur demande du client, les prestations peuvent être effectuées en dehors des heures et jours définis précédemment sous réserve d'acceptation préalable de Fibreso. Ces prestations seront majorées selon les conditions définies ci-après.

Les délais de réalisation sont des délais standards qui courent à compter de la réception de la demande recevable par Fibreso. Sur demande du client des délais de réalisation « express » à des tarifs majorés peuvent être accordés en fonction des disponibilités des techniciens.

Lorsqu'une prestation n'a pas pu être effectuée du fait du client (rendez-vous manqué, impossibilité d'accès ou technique, environnement de travail inapproprié, opposition), un forfait de déplacement est appliqué.

En cas d'annulation tardive d'une demande de prestation, c'est à dire moins de 2 jours ouvrés avant la date programmée, des frais de dédit sont facturés.

Les prestations présentées dans le catalogue ou devis font l'objet d'une facturation distincte.

Prestations réalisées en dehors des heures et jours ouvrés

À titre exceptionnel et dérogatoire ou en cas de situation d'urgence, la réalisation de certaines prestations en dehors des heures et jours ouvrés peut être demandée à l'Opérateur d'Immeuble. Des majorations reflétant les surcoûts moyens de main d'œuvre sont alors appliquées. Les prix des prestations incluant ces majorations sont mentionnés dans le tableau de synthèse des prix et des majorations hors heures et jours ouvrés. L'accord effectif de la réalisation des prestations en dehors des heures et jours ouvrés est à la seule appréciation de l'Opérateur d'Immeuble et ne peut être exigée par le demandeur.

Dans ce cas, la référence aux délais indiqués dans les fiches descriptives de prestations est caduque.

En cas de prestation sur devis, le surcoût lié à une éventuelle réalisation hors heures et jours ouvrés est directement intégré dans le devis.

Canaux de facturation

Les prestations présentées dans ce catalogue sont habituellement imputées facturées directement auprès du demandeur.

I. Tableau de synthèse des frais

Main d'œuvre

Désignation de la nature de la prestation	Prestations concernées	Prix facturé € HT	Prix facturé € TTC
Heure de main d'œuvre	Tout type de prestations hors prestations catalogue	60,00	72,00
Forfait déplacement	Tout type de prestations sauf fiches 001 et 002	30,00	36,00
Supplément pour intervention de la nacelle	Heure de nacelle avec deux intervenants	190,00	228,00
Accompagnement	Conseil technique après installation	Taux horaire	
Supplément agent assermenté	Tout type de prestations appliqué en cas de fraude en vue de l'établissement d'un procès-verbal	379,39	455,27
Travaux de percement	Tout type de percement en vue de passage d'un câble (sauf plancher chauffant)	30,00	36,00
Terrassement	Terrassement ponctuel en milieu naturel	300,00	360,00
Terrassement	Terrassement complexe	Sur devis	
Détection	Détection de gaines en domaine privé	Sur devis	

Coefficients de Majoration

Type de jour	Horaire	Majoration
Jours ouvrables	Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00	0%
Jours ouvrables	Du lundi au vendredi de 12h00 à 13h30 et de 16h00 à 20h00	50%
Jours ouvrables	Du lundi au vendredi de 20h00 à 6h00	100%
Jours ouvrés	Le samedi et les jours ouvrés de 6h00 à 20h00	50%
Jours ouvrés	Le samedi et les jours ouvrés de 20h00 à 6h00	100%
Dimanche et Jours fériés	De 6h00 à 20h00	75%
Dimanche et Jours fériés	De 20h00 à 6h00	125%

Frais

Désignation de la nature de la prestation	Prestations concernées	Prix facturé € HT	Prix facturé € TTC
Supplément Intervention express	Tout type de prestations	30,75	36,90
Frais de dédit	Tout type de prestations	14,60	17,52
Déplacement en vain	Tout type de prestations	25,63	30,76
Duplicata de document structuré	Frais applicable pour l'envoi d'un document de type cahier des charges de consession, référentiel technique, etc.	26,99	32,40
Frais de changement d'opérateur commercial	Frais applicable en cas de changement d'opérateur	15,00	18,00
Frais changement de numéro de téléphone	Frais applicable en cas de demande du client d'attribution d'un nouveau numéro de téléphone	20,83	25,00

II. Tableau de synthèse des prix

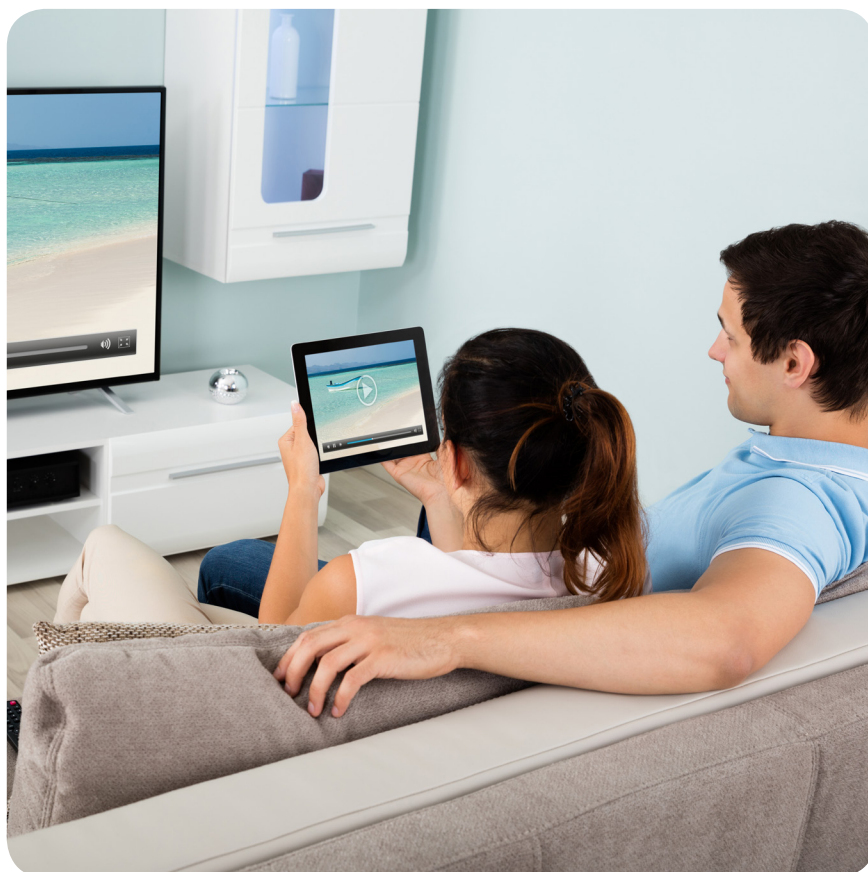
Prestations

Fiche N°.	Désignation de la nature de la prestation	Prix facturé € HT	Prix facturé € TTC
001	Remise en service à la suite sinistre	114,00	136,80
002	Mise en service sur prise existante	30,75	36,90
003	Soudure d'une prise terminale optique	30,00	36,00
004	Remplacement d'une jarretière optique	15,00	18,00
005	Déplacement d'une PTO sans percement	60,00	72,00
006	Déplacement d'une PTO avec percement	90,00	108,00
007	Prévisite	35,00	42,00



Fournitures

Équipements	Prix facturé € HT	Prix facturé € TTC
Box	200,00	240,00
Convertisseur optique (service TV seule)	60,00	72,00
Prise para foudre Brennenstul 13.500A	6,50	7,80
Fourniture et pose de goulotte 40x40 (prix au mètre linéaire)	12,00	14,40
Jarretière 2 mètres	4,00	4,80
Jarretière 5 mètres	10,00	12,00
Jarretière 10 mètres	20,00	24,00



IV. Fiches de Présentations

> REMISE EN ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE FIBRE

Réf. 001

Description :

La prestation consiste en la remise en état initial de l'installation intérieure de fibre optique du client à la suite d'une dégradation ou d'un sinistre.

La prestation est considérée comme réalisée lorsque :

- La pose de la Prise Terminale Optique (PTO).
- La mise en place de la jarretière optique.
- L'activation de la box.
- La mesure de la puissance optique.
- La réflectométrie si nécessaire.

Clauses restrictives :

La prestation est réalisée sous réserve que :

- L'infrastructure soit disponible et n'ait pas été endommagée.
- La box n'ait pas été endommagée (auquel cas il faudra prévoir son remplacement).

Délai moyen de réalisation :

Standard :
5 jours ouvrés.
Express :
2 jours ouvrés.

Prix :

Version standard :
114 € HT,
soit 136,80 € TTC.

Version express :
frais appliqués en sus du prix de la version standard conformément au tableau des frais.

> MISE EN SERVICE SUR PRISE EXISTANTE

Réf. 002

Description :

La prestation consiste en la mise en service sur une prise déjà existante chez le client.

La prestation est considérée comme réalisée lorsque :

- La pose de la Prise Terminale Optique (PTO).
- La mise en place de la jarretière optique.
- L'activation de la box.
- La mesure de la puissance optique.
- La réflectométrie si nécessaire.

Clauses restrictives :

La prestation est réalisée sous réserve que :

- L'infrastructure soit disponible et n'ait pas été endommagée.

Délai moyen de réalisation :

Standard :
5 jours ouvrés.
Express :
2 jours ouvrés.

Prix :

Version standard :
15 € HT,
soit 18 € TTC.

Version express :
frais appliqués en sus du prix de la version standard conformément au tableau des frais.

> SOUDURE D'UNE PRISE TERMINALE OPTIQUE

Réf. 003

Description :

La prestation consiste en la mise en œuvre de deux soudures dans la PTO.

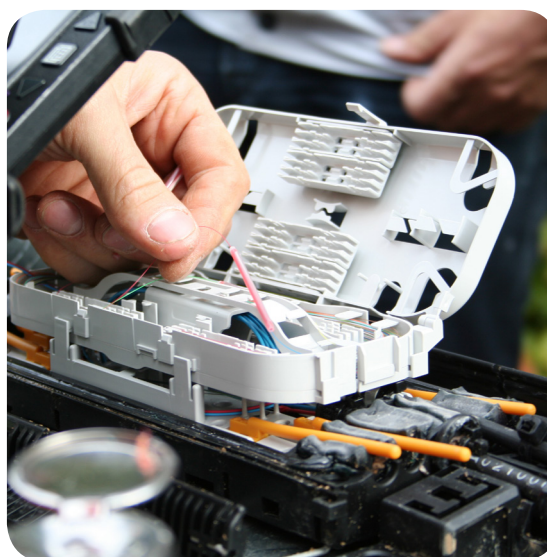
La prestation est considérée comme réalisée lorsque :

- Les soudures de la PTO.
- La mesure de la puissance optique.
- La réflectométrie si nécessaire.

Clauses restrictives :

La prestation est réalisée sous réserve que :

- La longueur du câble est suffisante pour réaliser la soudure.
- La PTO ne nécessite pas son remplacement.



Délai moyen de réalisation :

Standard :

5 jours ouvrés.

Express :

2 jours ouvrés.

Prix :

Version standard :

30 € HT,
soit 36 € TTC.

Version express :

frais appliqués en sus du prix de la version standard conformément au tableau des frais.

> REMPLACEMENT JARRETIÈRE OPTIQUE

Réf. 004

Description :

La prestation consiste au remplacement de la jarretière optique.

La prestation est considérée comme réalisée lorsque :

- La jarretière optique d'une longueur de 2 m, est fournie et remplacée.
- Le test de fonctionnement a été effectué.

Clauses restrictives :

La prestation est réalisée sous réserve que :

- La Prise Terminale Optique (PTO) soit accessible.



Délai moyen de réalisation :

Standard :

5 jours ouvrés

Express :

2 jours ouvrés

Prix :

Version standard :

15 € HT,
soit 18 € TTC

Version express :

frais appliqués en sus du prix de la version standard conformément au tableau des frais.

DÉPLACEMENT DE LA PRISE TERMINALE OPTIQUE (PTO) SANS PERCEMENT

Réf. 005

Description :

La prestation consiste à effectuer le déplacement de la PTO.

La prestation est considérée comme réalisée lorsque :

- La PTO est à l'emplacement souhaité.
- La PTO est fonctionnelle.

Clauses restrictives :

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Il n'y ait pas de percement à réaliser.
- Il n'y ait pas de goulotte à poser.
- La jarretière soit assez longue (une jarretière de longueur adéquate sera facturée en supplément le cas échéant).



Délai moyen de réalisation :

Standard :

5 jours ouvrés.

Express :

2 jours ouvrés.

Prix :

Version standard :

60 € HT,
soit 72 € TTC.

Version express :

frais appliqués en sus du prix de la version standard conformément au tableau des frais.

DÉPLACEMENT DE LA PRISE TERMINALE OPTIQUE (PTO) AVEC PERCEMENT

Réf. 006

Description :

La prestation consiste à effectuer le déplacement de la PTO du client .

La prestation est considérée comme réalisée lorsque :

- La PTO est à l'emplacement souhaité.
- La PTO est fonctionnelle.

Clauses restrictives :

La prestation est réalisée sous réserve que :

- La jarretière soit assez longue (une jarretière de longueur adéquate sera facturée en supplément le cas échéant).

Délai moyen de réalisation :

Standard :

5 jours ouvrés.

Express :

2 jours ouvrés.

Prix :

Version standard :

90 € HT,
soit 108 € TTC.

Version express :

frais appliqués en sus du prix de la version standard conformément au tableau des frais.

Description :

La prestation consiste à étudier avec le client la faisabilité du raccordement du logement à la fibre ou des travaux demandés, en tenant compte des contraintes existantes.

La prestation est considérée comme réalisée lorsque :

- Lorsque les différents cheminements possibles ont été étudiés.
- Même en cas de non faisabilité.

Clauses restrictives :

Néant.

Délai moyen de réalisation :
10 jours ouvrés.

Prix :

Version standard :
35 € HT,
soit 42 € TTC
(déplacement inclus).

Condition particulière :
montant remboursé ou non facturé en cas de souscription d'un contrat ou acceptation du devis dans les 2 mois suivant la pré-visite.





6 rue des Pénitents, 57470 HOMBURG-HAUT

Courriel : contact@fibreso.fr

Tél. : 03 87 00 22 22

www.fibreso.fr